

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THILLOIS**



Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Séance du jeudi 9 Février 2023

Par suite d'une convocation en date du Jeudi 2 Février 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le Jeudi 9 Février 2023 à 19h15, sous la présidence de Denis PONCELET, Maire.

Etaient présents : Denis PONCELET, Richard GAUTHIER, Paul JOLY, Jean-Michel MOREL, Benoit PHILIPPOTEAUX, Thierry PONCELET, Florence ROBIN, Benoit BUISSON, Aurélien TENDANT et Marie-France TRICHARD.

Absent donnant pouvoir : Marlène BLUMBERGER à Denis PONCELET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Benoit PHILIPPOTEAUX est désigné pour remplir cette fonction.

➤ **Proposition visant à transférer la bibliothèque de Thillois à la commune de Thillois - Délibération n°03/2023 :**

La bibliothèque de Thillois est un lieu de rencontre apprécié de la commune de Thillois. M. DAUSSEUR Michel, gestionnaire bénévole de la bibliothèque de Thillois, a été invité à faire l'état des lieux de cette dernière.

Afin de garantir sa pérennité et son bon fonctionnement, il a par la suite été proposé au conseil que la bibliothèque soit désormais gérée par la commune.

Le conseil a voté et a décidé d'adosser la bibliothèque de Thillois à la commune.

➤ **Proposition d'adhésion à l'Association Culture et Bibliothèques pour tous de la Marne - Délibération n°04/2023 :**

Après décision du transfert de la bibliothèque de Thillois vers la commune, M. DAUSSEUR Michel à également suggéré une solution pour pallier le manque de nouveautés concernant les livres ainsi que d'accroître la fréquentation de la bibliothèque.

En commençant par évoquer une affluence constante depuis 3 ans ainsi que cité quelques chiffres marquants (5 000 livres proposés, un recensement de 553 visiteurs...), M. DAUSSEUR présente par la suite, au conseil le réseau Bibliothèque Pour Tous de la Marne ainsi que son concept.

A partir d'une convention renouvelable tous les ans, une bibliothèque peut ainsi faire partie de l'Association « Bibliothèque Pour Tous de la Marne ». Cette convention ne peut être signée qu'avec des municipalités et non des associations/comités. La prestation représente un forfait coûtant 60 euros par trimestre (soit 240 euros par an).

En complément, le conseil propose à M. DAUSSEUR une dotation de 260 euros par an, modulable selon les résultats de l'année en cours, afin qu'il puisse, de lui-même, contribuer au renouvellement des livres de la bibliothèque.

Le conseil, après s'être réuni, vote et est, à l'unanimité, en accord pour adhérer à l'Association « Bibliothèque Pour Tous » ainsi que pour la dotation de 260 euros pour que M. DAUSSEUR puisse faire vivre la bibliothèque. M. DAUSSEUR établira et transmettra un détail à chaque fois qu'il fera usage de la dotation.

Les coûts totaux, pour la commune s'élèvent donc à 500 euros par an.

La commune est en attente de la convention afin de pouvoir la signer.

➤ **Renouvellement de la taxe d'aménagement – Délibération n°05/2023 :**

Le conseil a reçu une lettre du Sénat concernant le devenir de la taxe d'aménagement. Le Sénat a voté, avec de nombreuses modifications, la première partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 le 24 Novembre dernier et a adopté définitivement le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022, le 25 Novembre dernier.

Leur objectif était de faire voter des mesures financières en faveur des communes.

Au sujet de la taxe d'aménagement, il est proposé deux solutions :

Le reversement de la Taxe d'Aménagement à l'EPCI

OÙ

La récupération de cette Taxe d'Aménagement par la commune.

Quel que soit le choix, aucun texte, aucune loi n'est, à l'heure actuelle, parue à ce sujet.

Vu la lettre de M. René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne, en date du 29 Novembre 2022,

le conseil décide à l'unanimité de conserver la taxe d'aménagement.

M. Le Maire va, par ailleurs, contacter les communes voisines afin de sonder leur position sur le sujet.

➤ **Renouvellement de l'Adhésion à la prestation Santé-Prévention du Centre de Gestion de la Marne - Délibération n°06/2023 :**

Depuis plusieurs années, la commune de Thillois a fait le choix d'adhérer par convention aux prestations en santé et prévention que propose le Centre de Gestion de la Marne. Cette convention arrivant à son terme le 31 Décembre 2022, une reconduction est proposée, à compter du 1^{er} Janvier 2023, à l'aide d'une nouvelle convention axée sur une offre globale d'actions pluridisciplinaires.

Dans ce nouveau format proposé aujourd'hui, ont été privilégiés les aspects de prévention primaire et secondaire. Afin d'éviter l'apparition de problématiques, il a été déterminé nécessaire une analyse régulière des risques en amont. Autour de la médecine préventive qui demeure au cœur du dispositif, gravitent un ensemble de prestations mobilisables par toute collectivité adhérente.

Pour tenir compte de la réalité économique de plus en plus complexe des collectivités, mais aussi du prix du service, les administrateurs du Centre De Gestion ont choisi d'appliquer un forfait annuel par agent déclaré par la collectivité au 1^{er} Janvier 2023.

Cette année, le coût est fixé à 110 euros par agent.

Vu l'utilité du dispositif pour les années précédentes,

le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention liée à la prestation « Santé Prévention » du Centre De Gestion.

➤ **Subvention – Séjour Scolaire – Lac de l'Ailette - Délibération n°07/2023 :**

M.ABSOLU ainsi que MME GEOFRROY organisent, pour cette année 2023, un séjour scolaire au lac de l'Ailette pour les classes de CM1/CM2 et de CM2 de l'école élémentaire publique de Gueux. Il s'agit d'un séjour sportif et culturel ; les élèves pourront découvrir la voile et effectueront un travail ainsi que des visites sur les traces de la 1^{ère} Guerre Mondiale dans ce lieu proche de Chemin des Dames.

En parallèle les élèves pourront être sensibilisés à la préservation de l'environnement, gagner en autonomie et découvrir la vie collective.

Ce séjour durerait 5 jours du 13 au 17 Mars 2023 et l'effectif total est de 52 élèves dont 7 habitants de Thillois.

Pour un coût total de 252 euros par élèves, l'école demande une subvention à hauteur de 20 euros par élève à la commune soit une subvention totale de 140 euros.

M.TENDANT Aurélien s'est retiré pour ne pas créer de situation de conflit d'intérêt, un des enfants concernés par ce voyage étant l'un des siens.

Vu la lettre de MME GEOFFROY Béangère, directrice de l'école élémentaire publique de Gueux,

le conseil décide d'accorder la subvention à l'école pour ce séjour scolaire.

➤ **Evolution de la compétence cimetièrè :**

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 Février 2022, dite loi 3DS, a modifié les compétences obligatoires des communautés urbaines en ce qui concerne les cimetières.

Cette loi prévoit que le conseil communautaire devra décider, par délibération, si la création, l'extension et la gestion des cimetières doivent relever de la communauté urbaine ou des communes.

Dans le cas où les cimetières seraient reconnus d'intérêt communautaire, le Grand Reims devrait en assurer la responsabilité en totalité : leur création et extension éventuelle, les travaux d'aménagement intérieur, les plantations et l'entretien, l'harmonisation des règles d'attribution et des tarifs des concessions, les décisions individuelles d'attribution, etc. La propriété des cimetières communaux devrait lui être transférée, ainsi que les moyens financiers et les agents concernés.

MME VAUTRIN, rédactrice de cette lettre, propose donc aux communes souhaitant léguer leur compétence cimetière de lui faire un retour à ce sujet.

Vu la lettre de MME VAUTRIN Catherine, Présidente de la Communauté Urbaine du Grand-Reims, en date du 7 Décembre 2022,

le conseil en discute et décide de conserver la compétence cimetière par la commune.

Face à cela, a été discuté de l'intérêt de bloquer l'accès aux concessions de l'ancien cimetière. Les avis sont partagés, il est convenu d'étudier l'état des concessions abandonnées. La discussion reprendra lors du prochain conseil.

M. PHILIPPOTEAUX Benoît et MME ROBIN Florence se sont proposés pour faire un état des lieux.

➤ **Modification du contrat de location salle des fêtes ;**

Suite à la location de la salle des fêtes par une habitante de Thillois, et le fait que des personnes aient dormies dans l'enceinte des locaux, est venue une réflexion à ce sujet, le but étant de préciser l'usage et de garantir la sécurité de la commune.

Après étude des termes du contrat il a été mis en évidence quelques flous juridiques. Après discussion, ce contrat se verra ajouté d'une mention propre aux conditions de séjour dans la salle des fêtes.

Afin d'en savoir davantage au sujet des locations de salle, le conseil va également se renseigner quant aux aspects juridiques et réglementaires qui englobent les locations d'espaces à vertu festive.

➤ **Mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance ;**

Un résumé de la réunion du 18 Janvier avec le Major HUBERT à été exposé au conseil afin que chacun puisse émettre son opinion.

S'ajoute à cela un témoignage de Bezannes qui avertit que ce dispositif est certainement dissuasif mais pas à la hauteur des espérances.

Après avoir évoqué les divers coûts de mise en place de cette surveillance (caméras, dispositif de stockage, forfait fibre...), le conseil décide de ne pas poursuivre une telle démarche jugée trop coûteuse au regard de l'apport à la commune de Thillois.

➤ **Financements des projets communaux :**

La Mairie a reçu MME DALIMIER Coline, Chargée de Mission Europe et Ingénierie de financement de projets le 16 Janvier dernier, au sujet des différentes subventions dont la mairie pourrait bénéficier.

Un compte rendu a été présenté au conseil.

MME DALIMIER précise, par ailleurs, qu'elle reste à disposition en cas de besoin pour accompagner la Mairie dans sa mise en place de dossier de subvention.

➤ **Friche Volvo : Parking Relais :**

La Mairie a reçu M.PY Laurent ainsi que MME ALAVANT Carine du service mobilité et transports du Grand Reims le 18 Janvier dernier, au sujet d'un projet de parking relais.

Un compte rendu a été présenté au conseil.

Après discussion, le conseil s'accorde sur la volonté que ce Parking Relais ne soit pas installé dans la zone « Friche Volvo » car il va engorger davantage le flux routier du secteur.

Il a été proposé de réunir les directeurs du projet et le conseil afin d'en discuter et de débattre de ce projet et d'appréhender la faisabilité (ou non) de ce parking-relais.

➤ **Horaires de la chorale « A Travers Chants » :**

La Mairie a reçu un courrier de M. BIDEAU Jean-Pierre, chef de chœur de la chorale « A Travers Chants » de Thillois le 24 Janvier 2023. Pour remercier la commune de mettre à disposition la salle des fêtes pour leurs répétitions, il se propose de participer au paiement du chauffage.

Le sujet a, tout d'abord fait émerger une problématique : celle que soient respectés les horaires accordés à l'association. La Mairie va donc rédiger un courrier afin d'exiger que les horaires pour la chorale soient bien respectés.

En ce qui concerne la participation financière de l'association, il a été proposé d'établir un forfait par séance occupée afin que l'association participe aux frais engendrés par l'utilisation de la salle.

Après discussion il a été retenu d'envoyer un courrier a MME DANLOUP, secrétaire de l'association, préciser que la salle ne doit être utilisée que pendant les réservations, qu'elle doit être rendue propre. A l'avenir un tarif de 200 euros à l'année sera demandé, afin d'éviter de multiplier les opérations d'encaissements.

➤ **Dossier employés communaux :**

M.CATIEPOLT Didier a été reconnu inapte. Il ne peut plus exercer sa fonction pour les communes d'Ecueil et de Thillois. Une procédure est en cours pour le réintégrer dans une autre organisation et dans une fonction qui lui sera mieux adaptée.

➤ **Questions Diverses :**

➔ Remplacement des Rideaux :

Deux devis ont été présentés par MME ROBIN Florence, l'entreprise HEYTENS chiffre les travaux à 6 026 euros et l'entreprise DIDIER les chiffre à 7 787 euros.

Une alternative est proposée : la mise en place de films réfléchissants sur les vitres.

Dans les deux situations, les débats sont mitigés, il revient donc au conseil d'en savoir davantage avant de se décider.

➔ Travaux Rue d'Ormes :

Les travaux imposent le déplacement de la borne à incendie. L'entreprise VEOLIA propose un devis à 7 000 euros le déplacement. Le conseil, sceptique sur le montant va retourner vers l'entreprise afin d'en savoir davantage sur le détail des opérations que cela nécessite.

Ces mêmes travaux débuteront le 13 Février 2023.

➔ Retards et Bus Scolaire :

Les horaires de passage du car scolaire pour les collégiens ne correspondent pas avec les heures de début des cours des professeurs. Plusieurs parents sont venus rapporter leur mécontentement car les enseignants ne sont pas toujours compréhensifs.

Un mail va être envoyé au directeur du Collège Raymond SIROT de Gueux afin que les enseignants puissent être informés que les difficultés sont dues aux horaires qui nous sont imposés par l'organe de gestion des transports scolaires.

➔ Merlon du Parc des Tilleuls :

Les arbustes du merlon du Parc des Tilleuls vont être remplacés. Chacune des trois phases coûtera 2 000 euros de fournitures de plantation et la main d'œuvre sera assurée par un CFA qui n'ajoutera pas de frais supplémentaires.

→ Devis Couverture des Sols :

Afin de renouveler le paillage dans les espaces verts de la commune, une recherche a été mise en place pour évaluer le meilleur rapport surface prix proposé par les diverses enseignes.

12 Tonnes de Chanvre pour 300 Euros semble être pour le moment la meilleure solution à confirmer.

→ Signalement : Construction au 11 Parc des Tilleuls

Un futur résident de Thillois a demandé un permis de construire en 2021. Un problème survient car des écarts sont constatés entre ses déclarations et la réalité sur le terrain. Le demandeur ainsi que son architecte vont être avisés de devoir régulariser la situation.

→ Actions Sapins :

Le conseil discute de la mise en place d'une opération « Sapins » pour les années à venir. Des sapins naturels seraient vendus pendant la période de fin d'année, puis à une date préétablie, seraient récupérés, broyés et les copeaux serviraient à la fertilisation des parterres de la commune.

M.PONCELET Thierry se propose pour s'en occuper.

→ Travaux piscine à l'entrée du village côté Garenne :

Les raccordements d'eau seront remis à l'identique après finition des travaux.

→ Cheminement Doux (Phase III des travaux de sécurisation du village)

M. Richard GAUTHIER informe le conseil qu'un questionnement est intervenu au sujet du cheminement piéton le long de la RD275. « Pourquoi le cheminement entre la Rue d'Ormes et la Rue du Sous-Lieutenant Dumoutier, déjà engagé, n'est pas prolongé jusqu'au Parc des Tilleuls ? ».

La réponse du conseil est que le talus au bord du tennis représente un réel risque pour une circulation au contre-bas et que le projet de tracé, déjà planifié, est de cheminer vers la Rue de l'Aurore puis le long de l'accès au cours de tennis.

Dans le futur projet d'aménagement de cette zone non bâtie, il est prévu de compléter la liaison vers le Parc des Tilleuls.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes

Séance du jeudi 09 Janvier 2023

Délibération n°03/2023 : Proposition visant à transférer la bibliothèque de Thillois à la commune de Thillois

Délibération n°04/2023 : Proposition d'adhésion à l'Association Culture et Bibliothèques pour tous de la Marne

Délibération n°05/2023 : Renouvellement de la taxe d'aménagement

Délibération n°06/2023 : Renouvellement de l'Adhésion à la prestation Santé-Prévention du Centre de Gestion de la Marne

Délibération n°07/2023 : Subvention – Séjour Scolaire – Lac de l'Ailette

Denis PONCELET

Richard GAUTHIER

Florence ROBIN

Paul JOLY

Marlène BLUMBERGER
**Absente donnant pouvoir
à Denis PONCELET**

Jean Michel MOREL

Benoit PHILIPPOTEAUX

Benoit BUISSON

Marie-France TRICHARD

Aurélien TENDANT

Thierry PONCELET